

LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
9609.10.00	- Crayons à gaine	C	7.5 %	11.3 %
9609.20.00	- Mines pour crayons ou porte-mine	B	6 %	6 %
9609.90.00	- Autres	B	7.5 %	7.5 %
9610.00.00	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés.	A	En fr.	3.4 %
9611.00.00	Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes), à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main.	B	6.5 %	6.5 %
96.12	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches; tampons encreurs même imprégnés, avec ou sans boîte.			
9612.10	- Rubans encreurs			
9612.10.10	--- Rubans encreurs tissés, en fibres artificielles ou synthétiques, à l'exception de ceux dont la largeur est inférieure à 30 mm et placés en permanence dans des cartouches	C	25 %	-
9612.10.20	--- Autres, contenant des fibres synthétiques ou artificielles	C	25 %	25 %
9612.10.90	--- Autres	C	9 %	13.6 %
9612.20.00	- Tampons encreurs	C	9 %	9 %
96.13	Briquets et allumeurs (à l'exclusion des allumeurs du n° 36.03), même mécaniques ou électriques, et leurs parties autres que les pierres et les mèches.			
9613.10.00	- Briquets de poche, à gaz, non rechargeables	B	6.5 %	6.5 %
9613.20.00	- Briquets de poche, à gaz, rechargeables	B	9.5 %	9.5 %
9613.30.00	- Briquets de table	B	10 %	10 %
9613.80.00	- Autres briquets et allumeurs	B	8.5 %	8.5 %
9613.90.00	- Parties	B	6.5 %	10.2 %
96.14	Pipes (y compris les têtes de pipes), fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties.			
9614.10.00	- Ébauchons de pipes, en bois ou en racine	D	En fr.	En fr.
9614.20	- Pipes et têtes de pipes			
9614.20.10	--- Pipes en écume de mer, à l'exception de celle composées partiellement de bruyère	D	En fr.	En fr.